



Syndicat CGT à l'ECN

Lettre d'information n°4

FercSup de Nantes – Mars 2021



Édito

Après une pause d'un an et demi, la Lettre d'information CGT renaît ! Après ces temps incertains, il nous semble important de garder un lien, et d'informer au mieux de nos capacités.

Le covid19 rend la tâche syndicale ardue, mais elle est plus que jamais indispensable, comme a montré le volte-face de la direction sur le rognage de la prime des contractuels, ou la difficulté de conserver des collectifs de travail à distance.

L'indemnité de télétravail

Depuis fin décembre 2020, la CGT FercSup conteste le protocole de télétravail de Centrale Nantes. Pour nous, il contrevient au [décret 2016-151](#) qui encadre le télétravail, et plus précisément son article 6 :

« Les agents exerçant leurs fonctions en télétravail bénéficient des mêmes droits et obligations que les agents exerçant sur leur lieu d'affectation.

L'employeur prend en charge **les coûts découlant directement de l'exercice des fonctions en télétravail**, notamment le cout des matériels, logiciels, abonnements, communications et outils ainsi que de la maintenance de ceux-ci.

[...] »

Cette prise en charge peut revêtir diverses formes : remboursement sur justificatif, ou bien paiement d'une indemnité. Nous privilégions cette deuxième option, pour garder un système simple qui ne surcharge pas trop les services administratifs.

Nous revendiquons la mise en place d'une indemnité de télétravail de 15€/mois par jour hebdomadaire télétravaillé, rétroactive à octobre 2020, date de mise en place du nouveau protocole.

Par comparaison, dans le public, d'autres institutions ont déjà mis en place cette indemnité, par exemple la CPAM ou Pôle-Emploi (10€/mois par jour hebdomadaire de télétravail).

Dans le privé, l'ANI de 2005 prévoit : « L'employeur prend en charge, dans tous les cas, les coûts directement engendrés par ce travail, en particulier ceux liés aux communications ». Enfin l'URSSAF [exonère de cotisation sans justificatifs](#) l'allocation forfaitaire de télétravail, jusqu'à 10€/mois par jour de télétravail hebdomadaire. Cette valeur peut donc être vue comme un plancher pour l'indemnisation des frais dus au télétravail.

Bonne nouvelle : Ce point est l'ordre du jour du Conseil d'Administration du 12 mars... affaire à suivre !

Pendant ce temps, chez nos cousins...

À l'université, la présidence se distingue en refusant de mettre en place un telle indemnité de télétravail (voir [sa réponse sur notre site web](#)), du prétexte fallacieux que les télétravailleurs « disposent d'une connexion internet à titre personnel, qui ne constitue donc pas un surcout ».

Merci de travailler sur vos deniers personnels...

Le forfait « développement durable », que nous connaissons désormais à Centrale Nantes, a également été bloqué ! L'université de Nantes n'est donc pas dans les « clous », sur le plan légal, car les décrets en vigueur l'y obligent...

Vous pouvez consulter le compte-rendu du [CTE sur notre site web](#).

Islamo-gauchistes ? Non, laïques.

L'islamo-gauchisme, remake du judéo-bolchévisme, revient à la mode à droite. Loin de ces concepts [« non scientifique »](#), nous nous reconnaissons dans la laïcité telle que définie par la loi de 1905. Cette laïcité est simple : c'est la séparation de l'État et des religions. Mais elle est mise à mal dans notre secteur, notamment en Vendée, où l'enseignement supérieur privé bénéficie de financements publics importants, au détriment du pôle universitaire public, comme l'ont montré nos camarades vendéens :

- [Enseignement supérieur dans les Pays de la Loire en 2020 : Public Vs Privé](#)
- [ICES, l'enseignement public supérieur dépeuplé en Vendée](#)

Loin de la [« chasse aux sorcières »](#) lancée par l'indigne ministre, notre syndicat appelle toutes les forces syndicales de l'Enseignement Public, à reprendre et amplifier le combat pour la laïcité. Nous sommes à la disposition des associations et des forces politiques laïques, pour porter le beau combat de l'enseignement public.

L'actu de la NU

Le calendrier prévu :

- vote des statuts en avril
- **Élections professionnelles à l'automne**
- Mise en place au 1^{er} janvier 2022...

À noter que l'école des Beaux-arts, futur établissement-composante de la NU, est dans la tourmente : après une condamnation pour les frais de son directeur, voici que la Cour des comptes régionales s'inquiète de sa dette importante [selon Mediacités](#)...

Les Rendez-vous des instances

- 8 mars : Comité Technique
- 10 mars, 12h30 – 14h : Réunion Publique UC: [Lien Zoom](#)
- 12 mars : CA ([OdJ sur l'intranet](#))

Courrier des Lecteurs

À vos plumes !! Par cette rubrique nous souhaitons favoriser l'expression de tout un chacun, ami·e·s ou critiques de la CGT.

Les messages haineux, sexistes ou diffamatoires ne seront évidemment pas publiés.

Contact

Site web : [FercSup Nantes](#)

Email du bureau :

bureau-fercsup-nantes@sympa02.cgt.fr

Contact à l'ECN : [Adrien Grellier](#)

Envie de nous rejoindre ?
[Cliquez ici !](#)

Magret de Canard

« Votre Vidal n'est pas bienvenue. »